



Entretien avec

Kiril Bougartchev & Emmanuel Moyne,

*Associés Fondateurs
de Bougartchev Moyne Associés*



Votre cabinet a ouvert ses portes il y a dix mois, quel est son ADN ?

Bougartchev Moyne Associés est un cabinet haut de gamme de contentieux des affaires avec une dominante en droit pénal des affaires. Indépendance, liberté, souplesse et flexibilité sont les valeurs qui dictent notre travail au quotidien. Nous assistons les entreprises publiques ou privées, comme les établissements bancaires et financiers, les compagnies d'assurance et leurs dirigeants dans l'ensemble de leurs litiges que ce soit en droit pénal des affaires, en droit civil et commercial ou en matière réglementaire. Partenaires de ceux-ci au quotidien, nous les aidons à satisfaire à leurs obligations légales et réglementaires, les accompagnons dans le cadre de leurs enquêtes internes et programmes de formation, de même que dans les situations de crise. Rompus aux procédures d'urgence, complexes, plurielles, transnationales ou multijuridictionnelles comme à la justice négociée et habitués à travailler en équipe, nous défendons aussi leurs intérêts à l'étranger aux côtés de cabinets internationaux comme de cabinets spécialisés.

Pourquoi avoir choisi de fonder une boutique après avoir exercé dans les plus belles structures internationales ?

Nous avons songé à monter notre boutique, il y a dix ans, lors de notre départ de Gide Loyrette Nouel. En effet, nous étions déjà rompus au tra-

vail en réseau avec des correspondants étrangers. Toutefois, le marché français n'était pas encore prêt. Nous devons par ailleurs poursuivre notre formation. Tel fut l'objectif en rejoignant Linklaters et ses techniques anglo-saxonnes. L'expérience nous a apporté pragmatisme et esprit de synthèse. Nous avons également beaucoup appris en matière de « business development » et de gestion de la relation clients.

Notre formation parachevée et le marché étant devenu plus réceptif, nous avons souhaité nous dédier à notre clientèle historique qui pouvait être irritée par les questions de conflits d'intérêts, les arbitrages commerciaux ou le Brexit. Après respectivement 30 et 20 ans d'exercice dans de grandes maisons, nous avons donc ouvert notre boutique. À notre connaissance, nous sommes les seuls pénalistes de la place à avoir exercé autant d'années dans des firmes de dimension internationale. Cela nous différencie des autres cabinets de la place.

Comment travaillez-vous ?

À l'annonce de l'ouverture de Bougartchev Moyne Associés, nos clients ont été enthousiastes. Ils nous ont accompagnés dans l'aventure, ce dont nous leur sommes reconnaissants. Nous continuons donc à travailler pour les grandes entreprises, les établissements bancaires et financiers ainsi que leurs dirigeants. Depuis notre prise d'indépendance, nous conseil-

Pour chaque dossier, nous constituons une « task force » en accord avec nos clients : nous construisons une équipe sur-mesure.

lons aussi des fonds d'investissements et des grandes familles (« family offices »). Nous nous employons à connaître parfaitement nos clients, leurs activités, leurs organisations et leurs équipes. Il s'agit avant tout de comprendre les risques inhérents à leurs métiers, leurs besoins comme leurs objectifs.

Par exemple, nous n'hésitons pas à nous déplacer sur les sites de production, ce qui nous permet de comprendre les activités qui y sont déployées et leurs problématiques concrètes.

Pour chaque dossier, nous constituons une « task force » en accord avec nos clients : nous construisons une équipe sur-mesure de collaborateurs. À chaque dossier, son équipe. Quant aux associés, nous veillons à être toujours disponibles. Nous avons gardé de notre formation précédente des réflexes de réactivité et de polyvalence. Nos huit collaborateurs ont entre un et sept ans d'expérience. Ils ont tous des doubles, voire des triples formations et sont parfaitement bilingues en anglais. Les dossiers que nous traitons aujourd'hui sont de la même complexité que ceux que nous gérons auparavant. Ils réclament la même mobilisation de talents.

L'innovation est au cœur de notre pratique : qu'il s'agisse de la première mise en examen par visioconférence entre la France et les États-Unis d'Amérique, de la première mise en œuvre d'un bracelet électronique dans une affaire finan-

cière, de négocier un Alford Plea ou un DPA, ou encore de la première CRPC dans une affaire de blanchiment, nous avons fait œuvre de créativité et continuerons de privilégier des solutions novatrices satisfaisant nos clients.

La loi Sapin II a introduit en droit français un nouvel arsenal répressif, inspiré des méthodes américaines de justice négociée. Comment l'appréhendez-vous ?

L'arsenal répressif français était déjà complet. La loi Sapin II impose essentiellement la mise en place de techniques de prévention par les entreprises de taille significative, notamment une cartographie des risques ainsi qu'un mécanisme de protection des lanceurs d'alertes. Celles qui n'auraient pas satisfait à ces dispositions pourraient encourir une sanction pécuniaire. Nous avons, depuis plusieurs mois, accompagné différents clients dans l'écriture et la mise en œuvre de leurs programmes de compliance.

L'autre volet notable de la loi Sapin II est la convention d'intérêt public. Directement inspirée des pratiques de nos amis britanniques et américains, elle va dans le bon sens. Il reste que l'adage « non bis in idem », qui placerait les entreprises françaises à l'abri du gendarme américain notamment, ne reçoit que trop rarement application. L'actualité récente nous l'a d'ailleurs prouvé. À quand une convention internationale sur le sujet ? ■

4 place Saint Thomas d'Aquin - 75007 PARIS

Tél. : 01 42 84 87 77

Web : www.bougartchev-moyne.com

 www.linkedin.com/company/11017003/

Effectifs : 17 - 2 associés - 8 collaborateurs

AARPI créée en janvier 2017

Nouvel acteur du contentieux des affaires, le cabinet Bougartchev Moyne Associés, constitué d'une dizaine d'avocats, conseille les entreprises publiques ou privées comme les établissements bancaires et financiers, les compagnies d'assurance et leurs dirigeants dans l'ensemble des litiges auxquels ils font face que ce soit en droit pénal des affaires, en droit civil et commercial ou en matière réglementaire. Il accompagne également ses clients dans les situations de crise. Rompu aux procédures d'urgence, plurielles et transnationales, il les assiste en France et à travers le monde, en leur faisant bénéficier de la longue expérience de ses fondateurs.

Publications du cabinet

K. Bougartchev, E. Moyne, S. Muratyan, « France », *From Baksheesh to Bribery : Examining the Global Fight Against Corruption and Graft*, Oxford University Press, 2017 (à paraître).

K. Bougartchev, E. Moyne, S. Muratyan, E. Huylebrouck, « Law & Practice in France », *Anti-Corruption 2018*, Chambers Global Practice Guides, 2017.

K. Bougartchev, E. Moyne, entretien, « Loi Sapin 2 : attention aux délégations de pouvoirs », *Magazine du Medef Paris*, juillet 2017.

K. Bougartchev, E. Moyne, entretien, « Lorsqu'il n'y a pas d'infraction, la justice doit l'admettre », *Guide contentieux & arbitrage 2017*, Décideurs, 2017.

E. Moyne, « Le droit à la rue / Le droit de la rue », publié dans les actes du colloque *Etat de l'art urbain, Oxymores III*, 2017.

K. Bougartchev, E. Moyne, « France », *The Anti-Bribery and Anti-Corruption Review*, Law Business Research, 2012, 2013, 2014 et 2015.

K. Bougartchev, *entretien sur le secret des affaires*, Inspiration(s), www.businessandlegalforum.eu, 2014.
Cité par : « Thierry Solère assigné pour atteinte à la vie privée : Salah Abdeslam débouté », *Le Monde.fr*, 12 octobre 2017.

« Indépendance pénale : K. Bougartchev et E. Moyne réussissent leur pari », *Décideurs Magazine*, 11 octobre 2017.

J.-M. Décugis, « [Les] enfants [Fillon] échappent à la mise en examen », *Le Parisien*, 5 juillet 2017.

D. Trossero, « Le dossier ANF coule à pic à l'audience », *La Provence*, 5 juillet 2017.

S. Gasiglia, « Fraude fiscale : du sursis pour Meini, mais pas d'inéligibilité », *Nice-Matin*, 27 avril 2017.

« Linklaters Paris duo split off to launch business crime boutique », *The Lawyer*, février 2017.

V. de Senneville, « Bougartchev et Moyne ouvrent leur boutique de pénal des affaires », *Les Echos*, 26 janvier 2017.

« Bougartchev Moyne & Associés, nouvelle boutique de contentieux des affaires », *LJA*, n° 1287, 30 janvier 2017.

Domaines d'intervention

- Réglementation des ententes et des concentrations
- Réglementation des pratiques restrictives de concurrence
- Droit de la consommation
- Qualité et sécurité des produits et services
- Contentieux bancaire et financier
- Contentieux boursier
- Contentieux commercial
- Contentieux des affaires
- Contentieux et arbitrage international
- Contentieux pénal
- Droit des mesures d'exécution

- Droit de la distribution
- Droit de la distribution exclusive et sélective
- Déchets
- Droit de l'environnement
- Droit nucléaire
- Eau
- Installations classées
- Pollutions
- Risques industriels

- Protection des données à caractère Personnel
- Droit pénal des affaires
- Droit pénal du travail
- Droit pénal international
- Procédure pénale
- Responsabilité pénale
- Contentieux de la propriété intellectuelle
- Conformité réglementaire

Secteurs d'activité

- Agroalimentaire
- Automobile, aérospatiale et construction navale
- Banque, assurance et services financiers
- Chimie et biotechnologies
- Corporate finance
- Distribution
- Electronique et informatique
- Energie et utilities
- Environnement et CleanTechs

- Immobilier et construction
- Logiciel et services informatiques
- Matières premières et industries de base
- Produits et services industriels
- Produits pharmaceutiques et matériel médical
- Santé et beauté
- Tourisme, restauration et loisirs
- Transports et logistique



Kiril BOUGARTCHEV

Avocat à la Cour, Ancien Secrétaire
de la Conférence, Associé gérant

E-mail : kbougartchev@bougartchev-moyne.com

Tél. : 01 42 84 87 77

Né le 28 août 1964

DESS Fiscalité, Université Paris II Panthéon-Assas

Magistère de droit des activités économiques, Université
Paris II Panthéon-Assas

Langue(s) : Français, Anglais

Inscrit au Barreau de Paris depuis le 20 décembre
1989

Associé gérant, Bougartchev Moyne Associés AARPI
(2017 - ...)

Associé, Linklaters LLP (2007 - 2016)

Associé, Gide Loyrette Nouel (2000 - 2007)

Collaborateur, Gide Loyrette Nouel (1989 - 2000)

Stagiaire, Veil Jourde (1989)

Junior Assistant, Arthur Andersen (Audit) (1989)

Domaines d'intervention

- Qualité et sécurité des produits et services
- Contentieux bancaire et financier
- Contentieux boursier
- Contentieux civil
- Contentieux commercial
- Contentieux des affaires

- Contentieux et arbitrage international
- Contentieux pénal
- Droit des mesures d'exécution
- Protection des données à caractère Personnel
- Droit pénal des affaires
- Droit pénal du travail
- Droit pénal international
- Procédure pénale
- Responsabilité pénale
- Contentieux de la propriété intellectuelle

Secteurs d'activité

- Agroalimentaire
- Automobile, aérospatiale et construction navale
- Banque, assurance et services financiers
- Chimie et biotechnologies
- Corporate finance

- Distribution
- Energie et utilities
- Immobilier et construction
- Matières premières et industries de base
- Produits et services industriels
- Produits pharmaceutiques et matériel médical
- Santé et beauté
- Transports et logistique

Publications

K. Bougartchev, E. Moyne, S. Muratyan, « France », *From Baksheesh to Bribery: Examining the Global Fight Against Corruption and Graft*, Oxford University Press, 2017 (à paraître).

K. Bougartchev, E. Moyne, S. Muratyan, E. Huylebrouck, « Law & Practice in France », *Anti-Corruption 2018 Chambers Global Practice Guides*, 2017.

K. Bougartchev, E. Moyne, entretien, « Loi Sapin 2 : attention aux délégations de pouvoirs », Magazine du Medef Paris, juillet 2017.

K. Bougartchev, E. Moyne, « France », *The Anti-Bribery and Anti-Corruption Review*, Law Business Research, 2012, 2013, 2014 et 2015.

K. Bougartchev, entretien sur le secret des affaires, *Inspiration(s)*, www.businessandlegalforum.eu, 2014.

Cité par :

« Thierry Solère assigné pour atteinte à la vie privée : Salah Abdeslam débouté », Le Monde.fr, 12 octobre 2017.

« Indépendance pénale : K. Bougartchev et E. Moyne réussissent leur pari », Décideurs Magazine, 11 octobre 2017.

J.-M. Décugis, « [Les] enfants [Fillon] échappent à la mise en examen », Le Parisien, 5 juillet 2017.

D. Trossero, « Le dossier ANF coule à pic à l'audience », La Provence, 5 juillet 2017.

F. Bouaziz, R. Lecadre, « Fraude fiscale : les banques à la porte du tribunal », Libération, 7 avril 2017.

S. Sellami, « Le fonctionnaire indélicat et les grutiers », Le Parisien, 21 février 2017.

« Linklaters Paris duo split off to launch business crime boutique », The Lawyer, février 2017.

V. de Senneville, « Bougartchev et Moyne ouvrent leur boutique de pénal des affaires », Les Echos, 26 janvier 2017.

R. Werly, « Au procès Cahuzac, l'honneur de la Suisse à la barre », Le Temps, 15 septembre 2016.

C. Consigny, « Kiril Bougartchev, le professionnel », Le Point, 17 mai 2016.

Associations professionnelles

Association des Anciens Secrétares de la Conférence du Barreau de Paris

Club des juristes

International Bar Association

Automobile Club de France

Polo de Paris

Distinctions

Trophée d'or 2009 et 2016 du « Droit pénal des affaires – France » (Décideurs).

Classé « Incontournable » en 2017 pour son expertise en droit pénal des affaires (Décideurs).

Classé « Excellent » en 2017 pour son expertise en contentieux commercial (Décideurs).

Classé « Excellent » en 2017 pour son expertise en enquête internationale – FCPA (Décideurs).

Band 1 en droit pénal des affaires en 2017 (Chambers Europe) : « Ses clients disent de Kiril Bougartchev qu'il s'approprie vraiment leur cause et intervient comme s'il était personnellement concerné. Son expertise en droit pénal des affaires lui vaut une excellente réputation ».

Band 2 en enquêtes internes et conformité en 2017 (Chambers Europe) : « Kiril Bougartchev est hautement qualifié dans le domaine des enquêtes internes et de la conformité, avec une grande expérience dans les secteurs de l'aérospatiale, la défense, l'assurance, l'énergie et la banque ».

Tier 2 en droit pénal des affaires en 2017 (Legal 500) : « Kiril Bougartchev a une vision stratégique des dossiers qui en fait un allié de choix dans les dossiers difficiles ».

Tier 3 en contentieux commercial et droit des sociétés (Legal 500) : « Kiril Bougartchev et Emmanuel Moyne sont très disponibles, particulièrement méticuleux, aussi efficaces sur le conseil que sur la représentation au contentieux, et dont la stratégie dans un dossier n'est jamais mise en défaut ».

Classé parmi les meilleurs avocats de France en 2017 en défense pénale et contentieux (Best Lawyers).

« Avocat de l'année – France » en droit pénal en 2013 (Best Lawyers).

Cité comme référence en 2017 en droit pénal des affaires et enquêtes (Who's Who Legal France) : « Kiril Bougartchev est un éminent avocat de contentieux, avec une expérience exceptionnelle des dossiers de droit pénal des affaires ».



Emmanuel MOYNE

Avocat à la Cour, Ancien Secrétaire
de la Conférence, Associé gérant

E-mail : emoyne@bougartchev-moyne.com

Tél. : 01 42 84 87 61

Né le 26 janvier 1970

DEA Etudes africaines, Anthropologie du droit, Université
Paris I Panthéon-Sorbonne

Diplôme de droit comparé, Université Paris II
Panthéon-Assas

Inscrit au Barreau de Paris depuis le 18 juin 1997
Associé gérant, Bougartchev Moyne Associés AARPI
(2017 - ...)

Counsel, Linklaters LLP (2007 - 2016)

Collaborateur, Gide Loyrette Nouel (1997 - 2007)

Juriste, White Gestion SARL (Goldman Sachs Group)
(1997)

Stagiaire, Rambaud Martel (1996)

Domaines d'intervention

- Réglementation des pratiques restrictives de concurrence
- Qualité et sécurité des produits et services
- Contentieux bancaire et financier
- Contentieux civil
- Contentieux commercial
- Contentieux des affaires
- Contentieux et arbitrage international
- Contentieux pénal
- Droit des mesures d'exécution
- Déchets
- Droit de l'environnement
- Droit nucléaire
- Eau
- Installations classées
- Pollutions
- Risques industriels
- Protection des données à caractère Personnel
- Droit pénal des affaires
- Droit pénal du travail
- Droit pénal international
- Procédure pénale
- Responsabilité pénale

DESS Juriste d'affaires, Université Paris V René Descartes
Maîtrise en droit privé, Droit des affaires, Université Paris V
René Descartes

Langue(s) : Français - Anglais

- Contentieux de la propriété intellectuelle
- Conformité réglementaire

Secteurs d'activité

- Automobile, aérospatiale et construction navale
- Banque, assurance et services financiers
- Chimie et biotechnologies
- Electronique et informatique
- Energie et utilities
- Environnement et CleanTechs
- Logiciel et services informatiques
- Matières premières et industries de base
- Produits et services industriels
- Produits pharmaceutiques et matériel médical
- Tourisme, restauration et loisirs

Publications

K. Bougartchev, E. Moyne, S. Muratyan, « France », *From Baksheesh to Bribery: Examining the Global Fight Against Corruption and Graft*, Oxford University Press, 2017 (à paraître).

K. Bougartchev, E. Moyne, S. Muratyan, E. Huylebrouck, « Law & Practice in France », *Anti-Corruption 2018*, Chambers Global Practice Guides, 2017.

K. Bougartchev, E. Moyne, entretien, « *Loi Sapin 2 : attention aux délégations de pouvoirs* », Magazine du Medef Paris, juillet 2017.

K. Bougartchev, E. Moyne, entretien, « *Lorsqu'il n'y a pas d'infraction, la justice doit l'admettre* », Guide contentieux & arbitrage 2017, Décideurs, 2017.

E. Moyne, « *Le droit à la rue / Le droit de la rue* », publié dans les actes du colloque Etat de l'art urbain, Oxymores III, 2017.

K. Bougartchev, E. Moyne, « France », *The Anti-Bribery and Anti-Corruption Review*, Law Business Research, 2012, 2013, 2014 et 2015.

Cité par :

« Indépendance pénale : K. Bougartchev et E. Moyne réussissent leur pari », *Décideurs Magazine*, 11 octobre 2017.

S. Gasiglia, « Fraude fiscale : du sursis pour Meïni, mais pas d'inéligibilité », *Nice-Matin*, 27 avril 2017.

S. Lemoine, « De la prison pour un dessin », *L'Oeil*, mars 2017.

Associations professionnelles

Association des Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau de Paris

International Bar Association

Distinctions

Trophée d'or 2009 et 2016 du « Droit pénal des affaires – France » (Décideurs).

Classé « Excellent » en 2017 pour son expertise en contentieux commercial (Décideurs).

Classé « Excellent » en 2017 pour son expertise en enquête internationale – FCPA (Décideurs).

Tier 2 en droit pénal des affaires en 2017 (Legal 500) : Emmanuel Moyne est « un esprit aiguisé, dédié à ses clients à toute heure, s'investissant dans chaque détail d'un dossier et avec une acuité d'analyse qui en font un conseil de référence pour les dossiers stratégiques ».

Tier 3 en contentieux commercial et droit des sociétés (Legal 500) : « Kiril Bougartchev et Emmanuel Moyne sont très disponibles, particulièrement méticuleux, aussi efficaces sur le conseil que sur la représentation au contentieux, et dont la stratégie dans un dossier n'est jamais mise en défaut ».